

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 11 septembre 2012 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Jacques Vachon, Sylvie LeBrun et Rodrigue Roy le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2012-115

Il est proposé par la conseillère Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert. La réunion commence par l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 2012-0164 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 2011-0145.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 7 AOÛT 2012

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-116

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 7 août 2012 et l'adopte tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

1. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

a) COMPTE À PAYER AU 11 SEPTEMBRE 2012

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 11 septembre 2012;

Ré : 2012-117

Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèque portant les numéros 3744 à 3762 totalisant la somme de 32 525.86 \$.

Salaires brut versés durant le mois de AOÛT 2012 : 5591.16 \$
Dédutions à la source provinciale AOÛT 2012 : 1315.30 \$
Dédutions à la source fédérale AOÛT 2012 : 495.66 \$
Prélèvements manuels : 104.41 \$
Prélèvement automatiques : 220.97 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE CAMIONNETTE - ANNÉE FINANCIÈRE 2013

Ré : 2012-118

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu de créer une réserve de 10 000\$ à raison de 2 000\$ par année pendant 5 ans (2013 à 2017) pour aider à l'achat d'une nouvelle camionnette pour la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) FORMATION FQM

Ré : 2012-119

Il est proposé par Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice de suivre la formation sur la Gestion financière municipale offerte par la FQM qui se tiendra à Ste-Luce le 17 novembre prochain de 9h à 16h, au coût de 265.00\$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d) INVITATION À SOUMISSIONNER – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE SABLAGE POUR 2012-2013 ET 2013-2014.

Ré : 2012-120

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy, appuyé par Raymond L'Arrivée et Résolu unanimement d'autoriser la directrice à envoyer des invitations à soumissionner à 3 entrepreneurs de la région pour une demande de soumission pour le déneigement et le sablage des chemins de la municipalité pour les saisons 2012-2013 et 2013-2014.

Le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉ

LÉGISLATION

AVIS DE MOTION

a) AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

M Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de code d'éthique et de déontologie destiné aux employés municipaux.

B) PROJET DE RÈGLEMENT 2012-0163 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 11 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 11 septembre 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 12 septembre 2012 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Grand-Métis ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Réjean Gendron, appuyé par monsieur Jacques Vachon, et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement numéro 2012-0163 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) AVIS MOTION – RÈGLEMENT 2012-0165 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCE PUBLIQUES 2002-0107

Mme Sylvie LeBrun, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil de l'adoption du règlement 2012-0165 remplaçant le règlement 2002-0107 concernant les nuisances publiques.

Ré : 2012-122

d) UNE POLITIQUE D'ÉGALITÉ POUR MA MUNICIPALITÉ.

Il est proposé à l'unanimité par le conseil de la municipalité de Grand-Métis d'autoriser la directrice à aller de l'avant avec la démarche proposée afin de doter la municipalité d'une politique d'égalité.

ADOPTÉ

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – « RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-0164 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011-0145 ».**

Les citoyens présents étaient tous d'accord avec les modifications au projet de règlement 2011-0145

- **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2012-0164 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011-0145.**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire amoindrir la bande de protection des rives du fleuve et d'ajuster les normes relatives aux zones à risque d'érosion et de submersion côtière selon les normes minimales prescrites par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite permettre un projet de construction accessoire sur le site des Jardins de Métis;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 7 août 2012;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 11 septembre 2012;

Ré : 2012-123

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Réjean Gendron, appuyé par monsieur Rodrigue Roy, et résolu à l'unanimité que soit adopté le second projet de règlement numéro 2012-0164 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

- **PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2012**

Les tonnages de matières résiduelles résidentielles déclarés par les exploitants qui concernent la municipalité de Grand-Métis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 est de 72,91 t, soit 284,80kg/hab.

- **ADOPTION DE LA CHARTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE MITISSIEN**

Ré : 2012-124

Il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité d'approuver la Charte du développement durable mitissien et d'autoriser le maire, monsieur Richard Fournier, à la signer officiellement lors d'un événement organisé par la MRC de La Mitis et qui se tiendra le 3 octobre prochain.

ADOPTÉ

- SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2012 (7 AU 13 OCTOBRE 2012)

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies de 2012 est « *Notre plan d'évacuation, on l'a fait!* »

ET ATTENDU QUE le nombre élevé de pertes causées par le feu au Canada reste inadmissible comparativement à celui des autres pays industrialisés, ce qui nécessite l'adoption de meilleures mesures de prévention des incendies ;

ET ATTENDU QU'ON pourrait réduire de manière significative ou éliminer complètement ces pertes de vie et de biens inutiles au moyen de programmes de prévention des incendies individuels ou communautaires ;

ET ATTENDU QUE les pertes inutiles de vies et de biens causées par la plupart des feux sont causées par la négligence des individus et qu'elles pourraient facilement être évitées si ceux-ci avaient été bien informés au sujet de la prévention des incendies et de la sécurité ;

ET ATTENDU QUE les membres du service d'incendie et d'autres organismes publics mettent en commun leurs talents et leurs efforts afin de prévenir efficacement les risques d'incendies ;

ET ATTENDU QUE chaque citoyen doit aspirer ardemment à la création d'un milieu où l'on peut vivre et travailler en toute sécurité et en éliminant les dangers d'incendie qui causent des pertes de vies, de biens, d'emplois et de ressources qui nous permettent d'exister;

ET ATTENDU QUE les efforts des services d'incendie locaux sont appuyés par les activités d'organismes tels Prévention des incendies du Canada, l'Association canadienne des chefs de pompiers, les associations provinciales de chefs de pompiers, l'Association canadienne des directeurs provinciaux et des commissaires d'incendie.

PAR CONSÉQUENT, je, Richard Fournier, maire de la municipalité de Grand-Métis, désigne la semaine du 7 au 13 octobre 2012, la Semaine de la prévention des incendies.

ET PAR CONSÉQUENT, j'invite la population de Grand-Métis à participer aux activités de prévention des incendies à la maison, au travail et à l'école. En outre, j'invite les services de presse à participer à un effort concerté de prestation de programmes efficaces de prévention des incendies, conçus pour inculquer dans l'esprit de chaque citoyen les pratiques de sécurité incendie susceptibles de réduire les pertes de vies et de biens causés par le feu.

EN FOI DE QUOI, j'appose ma signature ce 11^e jour de septembre 2012 de l'an de grâce deux mille huit.

Richard Fournier, maire

- INVITATION AU COCKTAIL D'ACCUEIL PLACE AUX JEUNES 2012
Dans le cadre du séjour de Place aux jeunes La Mitis, des représentants de la municipalité sont invités à aller rencontrer les participants du dernier séjour exploratoire 2012 pour un cocktail au Bistro La Bottine Gourmande à Ste-Angèle-de-Mérici, vendredi le 21 septembre prochain. Monsieur le conseiller Jacques Vachon représentera la municipalité lors de cet événement.
- PAIEMENT FINAL – CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ INC.
ATTENDU que la période de garantie, d'une durée de 12 mois, s'est écoulée et qu'aucune dégradation ni détérioration n'a été observée, ceci tenant compte d'une usure normale des ouvrages durant la période de garantie;

ATTENDU que la firme BPR nous recommande, après inspection, la libération des retenues contractuelles;

Ré : 2012-125

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de faire le paiement finale à Construction R.J. Bérubé Inc. Au montant de 15 099.71\$
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

• PROJET DE REVITALISATION DE LA COMMUNAUTÉ PAROISSIALE

Dans le contexte de pénurie de prêtres dans un avenir très rapproché et de grands changements dans la pratique et l'assistance aux célébration religieuse, le conseil municipal et le maire de Grand-Métis sont invité à participer le 25 septembre 2012, à 19h30 au Centre récréatif de St-Octave de Métis à poser un regard lucide sur la vitalité de notre communauté.

VARIA (ouvert)

a) MISE À JOUR DE LA PLATE-FORME WEB (SITE INTERNET)

Ré : 2012-126

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'approuver le devis de la firme Orizon Média pour la mise à jour fr notre plate-forme Web vers la version 2.0 au coût de 675\$. La migration vers la version 2.0 comprend :

La personnalisation du visuel aux couleurs de la municipalité; Le transfert de tout le contenu du site actuel vers le nouveau; L'intégration de tous les nouveaux outils développés dans la version 2.0 (demande de permis en ligne, alertes à la population, etc.); La formation en ligne et le suivi du site.

ADOPTÉ

b) FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

Considérant que, selon les règles établies par la CSST, la Municipalité de Grand-Métis doit avoir au moins un (1) employé qui possède sa carte valide de secouriste en milieu de travail ;

Considérant que la carte de monsieur Marc-André Migneault sera échue en novembre 2012 et que la directrice, madame Chantal Tremblay qui est souvent présente en soirée pour de réunions doit suivre la formation aussi;

Ré : 2012-127

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie LeBrun et résolu unanimement d'autoriser monsieur Marc-André Migneault, employé de la voirie municipale et madame Chantal Tremblay, directrice générale, à suivre la formation de secouriste en milieu de travail. Cette formation aura lieu à la bibliothèque municipale de Mont-Joli les 21 et 28 novembre 2012 et sera payée entièrement par la CSST.

Les frais de déplacement relatifs à cette formation sont autorisés et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

c) INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ AU DÉFI SANTÉ

Ré : 2012-128

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie LeBrun et résolu de permettre à la directrice d'inscrire la Municipalité de Grand-Métis à DÉFI SANTÉ afin de mobiliser familles et citoyens de façon à ce qu'ils adoptent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

d) JOURNÉE NATIONALE DES AINÉS

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre, des collectivités partout au Canada marqueront ensemble la Journée nationale des aînés;

ATTENDU QUE les aînés de Grand-Métis sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE chaque jour, les aînés de la municipalité de Grand-Métis contribuent grandement, et que nous apprécions ce qu'ils font;

PAR CONSÉQUENT,

Je, **Richard Fournier**, maire de la municipalité de Grand-Métis, proclame par la présente, le 1^{er} octobre, la Journée nationale des aînés, et j'encourage mes concitoyens et concitoyennes à reconnaître le rôle crucial que jouent les Canadiens et les Canadiennes âgés dans notre collectivité.

Richard Fournier, maire

e) COMPTE_RENDU DE LA FÊTE AU VILLAGE

Encore cette année, la fête au village a été une belle réussite, avec la venue de nouveaux visages. Cette fête, sous forme de 5 à 7, était aussi l'occasion de remettre les prix du concours Grand-Métis Fleuris.

Comme nouveauté, cette année nous avons une épluchette de blé d'inde et un souper Hot-dog gratuit.

Les frais de cette fête se sont montés à 503.09 \$.

PÉRIODE DE QUESTION

La période de question s'est tenu de 21h00 à 21h10

Ré : 2012-129

LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire le 02 octobre 2012

